



Réunion du Comité Syndical

du 30 mars 2022

CS - 2.10
Affectation du résultat 2021

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le trentième jour du mois de mars de l'année deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Tony KNEIP, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM**: MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Denis KUNTZMANN, Emile EHRET, François BRESSON, Eric BOILLETOT. - **CCST**: MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.
Délégués suppléants avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM**: / - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 14 présents.
Pouvoir (1) : M. COLLARD à M. LAUQUIN.
Nombre de votants : 15

Délégués suppléants sans voix délibérative : **GBCA**: / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Pierre-Jérôme COLLARD, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Patrick MIESCH. - **CCST** : /
Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Yves VOLA, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Étaient absents

Délégués titulaires : **GBCA** : / **SMICTOM** : / **CCST** : /
Délégués suppléants : **GBCA** : MM. Laurent DEMESY, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Pierre FIETIER. - **SMICTOM** : MM. Eric CARDOT, Serge MARLOT, Yves TESTON, Jacky CHIPAUX, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST**: MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 30 mars 2022

CS - 2.10

Affectation du résultat 2021

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	12 011 536,67 €
Recettes (b)	15 604 460,43 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	3 592 923,76 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1 (d)	1 056 534,40 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	4 649 458,16 €
Investissement	
Dépenses (a)	4 898 901,36 €
Recettes (b)	3 739 202,87 €
Résultat d'investissement (c=b-a)	-1 159 698,49 €
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	-1 677 337,29 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	-2 837 035,78 €
Restes à réaliser dépenses	271 973,93 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Solde (f)	-271 973,93 €
Besoin de financement de l'investissement (g=e+f)	-3 109 009,71 €

En rapprochant les deux sections, on constate donc :

Résultats 2021	
Excédent de fonctionnement	4 649 458,16 €
Besoin de financement de l'investissement	-3 109 009,71 €
Solde global de clôture	1 540 448,45 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, affecte comme suit le résultat 2021 au Budget Primitif 2022 :

Au compte 1068	3 109 009,71 €
Dotation complémentaire c/1068	0,00 €
Report à nouveau de fonctionnement compte 002	1 540 448,45 €
Report Solde d'exécution section d'investissement compte 001	2 837 035,78 €

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 30 mars 2022, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 31 mars 2022**

Le Président



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage